

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-12/62C

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°4/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|--|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 | | Pour : | 27 |
| En exercice : | 37 | Vote : | Contre : | 0 |
| Présents : | 22 | | Abstention : | 2 |

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Alain FERNANDEZ
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

Absents excusés : Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Colette ROIG

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2024 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°4/2024 est présenté et discuté.

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET AVEC 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

↳ **ADOpte** la décision modificative n°4/2024 telle que présentée ;

↳ **DIT QUE** la décision modificative est jointe à la présente délibération ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

